

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORE - André ESSAYAN - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 002-839/08/BC

■ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements auprès des ménages dans les Bouches-du-Rhône

DITRA 08/2120/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération n° TRA 5/687/CC du 29 juin 2007, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de partenariat engageant la participation de la Communauté Urbaine MPM pour la réalisation d'une enquête déplacements auprès des ménages.

Cette enquête réunit de nombreux partenaires autour d'un même programme : Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), Conseil Général des Bouches du Rhône, les sept principaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Bouches-du-Rhône (Marseille, Aix, Aubagne, Salon, Arles, Martigues), deux syndicats (Ouest Provence et Bassin Minier de Provence) ainsi que les Conseils Généraux du Var et des Alpes-de-Haute-Provence et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille Provence. Ce programme prévoit :

- une enquête « déplacements auprès des ménages » suivant les méthodologies standard établies en France par le CERTU, organisme ministériel compétent ;
- trois enquêtes « cordon » sur le réseau routier (véhicules particuliers) sur le réseau des cars départementaux et sur le réseau ferré (TER) ;
- l'exploitation des données issues de ces enquêtes ;
- l'analyse commune des principaux résultats ;
- la publication des résultats généraux ;
- la mise à disposition des données aux partenaires signataires ;
- le plan de communication mis en œuvre tout au long de la démarche.

Son coût global est estimé à 3 919 292 euros TTC.

L'engagement initial de MPM porte sur une subvention prévisionnelle de 715 064 euros HT versée sur justificatifs en 2008 et 2009.

Depuis, un nouveau partenaire, le Conseil Général du Vaucluse, rejoint le partenariat déjà constitué et apporte une contribution supplémentaire de 3 360 euros HT diminuant ainsi la participation initiale de chaque partenaire.

Le planning des versements est étalé sur la période 2008, 2009 et 2010 afin de tenir compte du rythme des paiements des factures des différents prestataires.

Ces deux points font ainsi l'objet de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat 08/09 notifiée le 8 avril 2008 par le Conseil Régional PACA, Maître d'Ouvrage de l'enquête.

A cette occasion, l'annexe financière 5 portant sur la répartition financière prévisionnelle des dépenses est actualisée, intégrant la contribution du Conseil Général du Vaucluse (3 360 euros HT) ainsi que l'engagement initial de financement de la Chambre de Commerce et de l'Industrie Marseille Provence (12 960 euros HT).

La participation prévisionnelle de la Communauté urbaine est ainsi ramenée de 715 064 à 711 893 euros HT.

L'avenant n° 1 à la convention de partenariat organisant la prochaine enquête globale des déplacements dans les Bouches-du-Rhône est proposé à l'approbation du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° TRA 6/329/CC du Conseil Communautaire du 26 mars 2007 arrêtant l'autorisation de programme à 800 000 euros;
- La délibération n° TRA 5/687/CC du 29 juin 2007 approuvant la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône 2008-2009.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'est engagée dans la réalisation de l'enquête globale des déplacements ;
- Qu'un nouveau partenaire le Conseil Général du Vaucluse a rejoint le partenariat ;
- Qu'il est utile d'étaler le planning des versements jusqu'en 2010.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 1 ci-annexé à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements auprès des ménages dans les Bouches-du-Rhône.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa
La Vice-Présidente Déléguée
aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développer les Transports Urbains et
Périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI